

Coronavirus

Comment le Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises 78 aide les sociétés yvelinoises ?

RAMBOUILLET ECONOMIE EMPLOI COMMERCE - ARTISANAT SOCIAL

Publié le 03/06/2020 à 08h03



Les entretiens du jeudi du CIP 78 ont lieu en ce moment en visioconférence. © agence de Chartres
En cette période de crise sanitaire et économique, le CIP (Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises) des Yvelines est mobilisé pour aider les dirigeants.

« Cette crise du Covid-19 vient aggraver la situation des entreprises déjà compliquée. Les aides ne suffiront pas à sauver les entreprises. Je pense qu'on va avoir un grand rôle à jouer », prévient d'entrée Christian Guegan, président du CIP des Yvelines et ancien juge au tribunal de commerce de Versailles.

Des entretiens en visioconférence

Fondé en 2009, au lendemain de la crise de 2008, le CIP 78 a déjà reçu quelque 550 entreprises du territoire dans le cadre des Entretiens du jeudi, au sein de la Chambre de commerce et d'industrie à Versailles.

Le président explique : « Les entreprises sont reçues le jeudi, sur rendez-vous et de manière confidentielle, par un trio d'experts bénévoles composé d'un avocat, un expert-comptable ou commissaire aux comptes et un ancien juge du tribunal de commerce. » Objectif de ces entretiens réalisés sur demande d'un gérant d'entreprise : aider et accompagner gratuitement et dans la confidentialité les entreprises dans le besoin.

Epluchage des décisions gouvernementales

Avec la crise sanitaire et le confinement, les entretiens ont bien sûr été interrompus de manière physique mais ont continué en visioconférence. « Pour autant, on est resté actifs, on a épluché les décisions gouvernementales, on a assisté la cellule de crise mise en place par la CCI », précise Christian Guegan.

Conseiller les entreprises dans les prochains mois

Mais une nouvelle étape s'amorce désormais. « Les entreprises ont souffert. Aujourd'hui, l'État les aide avec des financements, mais il va falloir rembourser les prêts, payer les charges... Pour tout ça, les gérants vont avoir besoin de conseils, de supports pour surmonter ces difficultés à venir », reprend le président qui estime que « la reprise va rapidement mettre en exergue cette crise », et ce, « dès septembre », selon lui : « On craint un flot important de demandes, on va remettre en place les entretiens du jeudi et, selon les besoins, on ouvrira d'autres créneaux. »

“ On va regarder le dossier en essayant de dégager des axes, rechercher des financements...” ”

Quels types de demandes pourraient apparaître ? « L'État aide avec les reports de charges et de loyer, mais maintenant il faut rembourser. Certaines entreprises n'ont toujours pas de chiffre d'affaires. C'est là que l'on va intervenir, on va regarder le dossier en essayant de dégager des axes, rechercher des financements... », détaille le bénévole qui souligne, qu'actuellement, « ce qui préoccupe les gérants, c'est de remettre l'activité en route avec toutes les barrières de précaution ».

Détecter la souffrance psychologique

Autre rôle du CIP : détecter la souffrance psychologique, et accompagner le chef d'entreprise au-delà des aspects purement techniques, comptables et financiers. « Il nous arrive de recevoir des entrepreneurs perdus. On les reçoit dans un lieu neutre et on les sort de leur isolement, on discute avec eux : ça relativise les problèmes, ils repartent re-motivés. Durant cette crise du covid, il y en a eu très peu. Pour l'instant, ils ont "la tête dans le guidon" », termine le président.

Jérémy Truant